

PRIX GIOVANNI FALCONE 2018

Le Prix Giovanni Falcone est une initiative citoyenne, soutenue lors de sa création par le Conseil de l'Europe et la Mairie de Strasbourg, et, actuellement, par le Cercle K2. Il a été fondé en 2012 par deux avocats, Laurent Hincker, Président de l'association IFRAV « *La citoyenneté contre les violences* », et Roland Sanviti, Président de l'association « Justice et Démocratie », en hommage au juge Giovanni Falcone, symbole du combat de la justice au service de la démocratie. A travers ce prix, le rappel du sacrifice du juge Falcone entretient la mémoire des femmes et des hommes morts en luttant contre la barbarie d'organisations criminelles ou terroristes.

Le Prix Giovanni Falcone a pour vocation de récompenser chaque année toute personne ou organisation publique ou privée dont les actions s'inscrivent dans la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes. Il est décerné par un jury d'experts et de personnalités engagées.

Les organisateurs

- **L'association IFRAV**, Institut de formation-action contre les violences, « La citoyenneté contre les violences » est un observatoire numérique des expériences citoyennes de lutte contre toutes les formes de violence et d'information juridiques et sociales. www.ifrav.fr
- **L'association Justice & Démocratie** a pour vocation de promouvoir une justice indépendante. www.justiceetdemocratie.fr
- **Le Cercle K2** a rejoint cette année les deux associations fondatrices en tant qu'organisateur du Prix Giovanni Falcone.
Créé en 2013 par Kévin Dumoux, Jean-Michel Icard, le Général Jean-Pierre Meyer et Krys Pagani, le Cercle K2, association Loi 1901, est un lieu qui développe des espaces de rencontre et de dialogue entre professionnels issus de tous horizons. C'est aujourd'hui un cercle pluridisciplinaire (plus de 50 professions représentées), intergénérationnel (Chemin K2, Parcours K2...) et international (plus de 30 pays représentés). <https://cercle-k2.fr>

Le jury 2017

- Myriam Queméner, Avocat général près la Cour d'Appel de Paris, Prix Giovanni Falcone 2013
- Philippe Bilger, ancien Avocat général près la Cour d'Appel de Paris
- Jean-François Gayraud, commissaire divisionnaire, Prix Giovanni Falcone 2016
- Jean de Maillard, magistrat, Vice-Président du TGI d'Orléans, Prix Giovanni Falcone 2015

- Fabrice Rizzoli, enseignant, essayiste, président de l'association Crim'Halt, Prix Giovanni Falcone 2014
- Jean-Michel Icard, Avocat, Vice-président du Cercle K2
- Laurent Hincker et Roland Sanviti, Avocats, fondateurs du Prix Giovanni Falcone

 **L'association UNIFAB,**
Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété intellectuelle,
est lauréate du Prix Giovanni Falcone 2018

L'UNIFAB est une association française d'utilité publique créée en 1872 qui défend la propriété intellectuelle et lutte contre la contrefaçon par les organisations criminelles. Elle regroupe aujourd'hui près de 200 adhérents (entreprises, groupes, fédérations professionnelles) représentant tous les secteurs d'activité touchés par la contrefaçon (luxe, médicament, logiciel, sport, jouet, automobile, etc).

Le jury du Prix Giovanni a souhaité à l'unanimité rendre hommage au travail intense de l'UNIFAB dans sa lutte contre les contrefaçons et les organisations criminelles qui se cachent derrière ces pratiques.

Outre son activité historique de participation aux législations en matière de protection de la propriété intellectuelle, de formation des professionnels à l'identification des contrefaçons, de sensibilisation des consommateurs - maillon final essentiel dans la chaîne -, elle coopère activement avec les services publics nationaux, européens et internationaux : le Comité National Anti-Contrefaçon (CNAC), dont elle est membre, l'Institut National de la propriété industrielle (INPI), la Commission européenne, l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI), l'Office européen des brevets (OEB), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol). Enfin, l'UNIFAB est un membre fondateur du Global Anti-Counterfeiting Group (GACG) qui réunit les associations nationales anti-contrefaçon à travers le monde et dont les objectifs sont d'être un réseau international d'échange de bonnes pratiques et un outil pour élaborer des campagnes de sensibilisation du consommateur.

En attribuant le Prix Giovanni Falcone à l'UNIFAB, les organisateurs saluent à travers elle le travail vigilant de toutes ces organisations.

A lire sur le site www.unifab.com, l'excellent rapport de l'UNIFAB au gouvernement du 11 décembre 2017, intitulé « Contrefaçon et terrorisme »